Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 056-215600503-20260803-23JUILLET26_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-HELLEAN

Date de convocation : 16 juillet 2026	Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de La Croix-Helléan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Croix-Helléan, sous la présidence de **Monsieur Thierry CHAMAILLARD, Maire.**
Membres : **En exercice : 15** **Présents : 12** **Votants : 14**	**Etaient présents : Mme BLANCHARD, M. BRIQUE, M. DE LA FOREST, M. DINEL, Mme FRAY, M. GOMMIER, Mme GUEGAN, M. LE BLANC, Mme LE TOQUIN, Mme MAROT, M. THOMAS.** **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir : Anthony DINEL à Thierry CHAMAILLARD et Marie-Paule GUEGAN à Myriam LUCAS** **Absent n'ayant pas donné de pouvoir : Géraldine FRAY**
Numéro : **23JUILLET26_08**	**Secrétaire de séance : Solenn LE TOQUIN**

Objet : : Création d'un fossé à La Ville Amanda

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un habitant de La Ville Amanda a signalé des infiltrations d'eaux pluviales dans son habitation lors de fortes précipitations.

À la suite de ce signalement, M. Fabien ADELYS Adjoint au Maire s'est rendu sur place et a constaté que les eaux de ruissellement ne sont pas correctement évacuées, provoquant des écoulements dommageables en direction de l'habitation.

Afin de remédier durablement à cette situation, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise **HAMERY TP** La Ville Bonne 56800 TAUPONT, pour un montant total de 810,00 € HT.

Les travaux proposés comprennent :

- La création d'un fossé sur une longueur de 15 mètres linéaires, avec une pente adaptée pour assurer le raccordement à la buse existante ;
- La réalisation d'une traversée de route ;
- La fourniture et la pose de 9 mètres linéaires d'hydrotube ;
- Le remblaiement en matériau 0/80 pour le blocage au niveau de la buse ;
- La remise en état des lieux avec talutage des terres excédentaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
- de valider le devis de **HAMERY TP** La Ville Bonne 56800 TAUPONT, pour un montant total de **810,00 € HT ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
A La Croix-Helléan, le 31 juillet 2026

Le Maire,
Thierry CHAMAILLARD